



Sites Natura 2000 Estuaire de la Rance et Ilots Notre-Dame et Chevret

Comité de pilotage – 27 juin 2012 – Pleudihen-sur-Rance



Ordre du jour

- ▶ Présentation du Document d'Objectifs,
- ▶ Présentation de quelques actions en cours
- ▶ Désignation de la structure animatrice et du président du COPIL pour chacun des deux sites,
- ▶ Actualités Natura 2000 (DREAL),
- ▶ Questions diverses.



LE DOCOB

Le DOCOB

1. Un rapport de présentation ;
2. Les objectifs de développement durable du site ;
3. Des propositions de mesures ;
4. Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 ;
5. La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;
6. Les modalités de suivi des mesures et de surveillance des habitats et des espèces.



1. Description et analyse de l'existant : le rapport de présentation

Le site

- ▶ « Estuaire de la Rance » désigné au titre de la directive « habitats » : FR 5300061
- ▶ 2788 ha dont ≈1000 ha DPM
- ▶ 17 communes
- ▶ Site classé depuis 1995
- ▶ « Ilots Notre-Dame et Chevret » désigné au titre de la directive « Oiseaux »: FR5312002
- ▶ 3ha
- ▶ Commune de Saint-Jouan-des-Guérets
- ▶ Protection foncière (CG35)

Localisation



Les habitats d'intérêt communautaire

- ▶ Inventaire et cartographie réalisés par :
 - ▶ Conservatoire Botanique National de Brest (Habitats terrestres et de prés salés)
 - ▶ TBM (habitats marins)
- ▶ 19 habitats d'intérêt communautaire inventoriés et cartographiés
 - ▶ déclinés en 44 sous-habitats
 - ▶ chaque sous-habitat fait l'objet d'une fiche descriptive.

Fiches descriptives

Numéro et intitulé de l'habitat

Répartition dans le site

Conditions stationnelles

Structure, physionomie

Espèces caractéristiques

Ecologie

Contacts

Confusions possibles

Dynamique de la végétation

Valeur écologique et biologique

Menaces potentielles

Etat de conservation

Recommandations en matière de gestion

Photo 11 :

Lagune à Ruppie maritime - 1150-1*

Répartition dans le site
Anciens marais salants des Guettes (Saint-Suliac), Chantouzeau (Lanvalley)

Conditions stationnelles
topographie : bassins des anciens marais salants
substrat : sablo-vaseux à vaseux

Structure, physionomie
Herbiers sous-marins en eaux peu profondes ; les feuilles linéaires de la Ruppie maritime, large d'environ 1mm, atteignent jusqu'à 30cm de longueur. Cette espèce domine largement le groupement avec la Zanichellia des marais.

Espèces caractéristiques
Ruppia maritima (Ruppie maritime), Zanichellia palustris (Zanichellia des marais)

Ecologie
Sur le site de l'estuaire de la Rance, les bassins rattachés à cet habitat se situent au niveau d'anciennes salines qui ont aujourd'hui un fonctionnement lagunaire. Elles sont périodiquement alimentées par l'eau salée ; les échanges d'eau se font grâce à des vannes. La salinité de l'eau varie au cours de l'année selon la pluviosité, l'évaporation et les apports en eau, avec une sursature estivale et une dessalure hivernale. En période estivale, le niveau d'eau des bassins s'abaisse fortement jusqu'à l'assèchement complet pour certains ; Ruppia maritima supporte bien ces périodes d'assec. Il s'agit d'un habitat pionnier correspondant à des bassins colonisés par des macrophytes enracinés dans des eaux peu profondes (moins de 2-3 mètres) à pH neutre à basique.

Contacts
supérieur : lagune à scrpe maritime, prairie à Agrostide stolonifère et Jonc de Gérard

Confusions possibles
Etangs eutrophiés. Ces habitats se distinguent de l'habitat "lagune" par l'absence d'espèces caractéristiques des milieux salés et saumâtres.

Dynamique de la végétation
Groupement stable, sauf en cas de perturbation du fonctionnement écologique du système lagunaire, ce qui est vraisemblablement le cas ici depuis l'abandon de l'exploitation des salines.

Valeur écologique et biologique
Les lagunes sont des milieux très riches et productifs abritant de nombreux invertébrés qui constituent une zone d'alimentation et de repos pour de nombreux oiseaux tels que les Limicoles, les Laridés, les Anatidés.

Menaces potentielles

- perturbation du système hydraulique,
- phénomènes d'anosie suite à l'eutrophisation accrue du milieu,
- diminution progressive de la salinité des bassins.

Etat de conservation
Bon

Recommandations en matière de gestion

- non-intervention
- surveiller le degré d'eutrophisation de la lagune et proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires sur les pourtours des bassins,
- restaurer le système de vannes.



Photo 1. Lagune à Ruppie maritime, Saint-Suliac



Habitats d'intérêt communautaire LA VICOMTE-SUR-RANCE

Légende

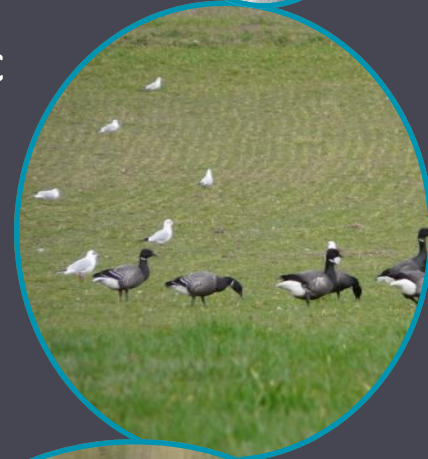
-  Limites communales
-  Limites cadastrales
-  Périmètre Natura 2000
- Habitats d'intérêt communautaire**
-  1310 : Végétations pionnières à salicornes et autres espèces annuelles des côtes sableuses et boueuses
-  1310x1330 : Mosaïque : Végétations pionnières à salicornes et prés salés atlantiques
-  1330 : Prés salés atlantiques
-  4030x8220 p.p. : Mosaïque Landes sèches européennes et Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
-  4030x8230 : Mosaïque : Landes sèches européennes et Roches siliceuses avec végétation pionnière du sedo-Scleranthion ou du Sedo albi - Veronica dillenii
-  6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins
-  8220x8230 : Mosaïque : Pentes rocheuses siliceuses à végétation chasmophytique et Roches siliceuses avec végétation pionnière du sedo-Scleranthion ou du Sedo albi - Veronica dillenii
-  8230 p.p. : Mosaïque : Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi - Veronica dillenii et groupements ne relevant pas de la directive "habitats"
-  9120 p.t. : Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus peu typiques
-  9130 : Hétraies du Asperulo-Fagetum
-  9130 p.t. : Hétraies du Asperulo-Fagetum peu typiques
-  9180* : Forêt de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *
-  91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior *

* : Habitats prioritaires
 p.t. : habitat peu typique
 p.p. : pour partie (habitats d'intérêt communautaire et habitats ne relevant pas de la directive "habitats")



La faune : oiseaux

- ▶ 3 espèces ont justifié la désignation du site
 - ▶ Aigrette garzette, Sterne pierregarin et de Dougall
 - ▶ Elles font l'objet de fiches descriptives
- ▶ Intérêt ornithologique de l'ensemble de l'estuaire
 - ▶ Espèces nicheuses : Martin pêcheur d'Europe, Pic noir, Tadorne de Belon
 - ▶ Espèces migratrices et/ou hivernantes : Grèbe castagneux, Grèbe à cou noir, Tadorne de belon, Harle huppé, Bécasseau variable, Courlis cendré, Garrot à œil d'or, Phragmite aquatique (???)...




Fiches-espèces

Sterna pierregarin - Sterna hirundo - A 193

Statut de protection
 Espèce protégée en France, annexe I de la Directive Oiseaux, Annexe II de la Convention de Berne, Annexe II de la Convention de Bonn, Liste rouge mondiale : LC (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible), Liste rouge nationale : LC (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

Description de l'espèce
 Sterne de taille moyenne, au plumage globalement clair. Chez l'adulte, le manteau et les ailes sont gris clair. Le cou, le ventre et les sous-caudales sont blancs. Les rémiges primaires sont gris foncé. Le bec est rouge vif, parfois orangé avec la pointe noire. Néanmoins, il existe des variations allant du complètement rouge au complètement noir. Les pattes sont rouge orangé chez les adultes, plus claires (rosées) chez les jeunes.
 Les oiseaux juvéniles ont un plumage proche de ce plumage hivernal, mais avec un dessin marqué de brun sombre à brun jaune sur les couvertures, les tertiaires et le manteau. De plus, le bec des juvéniles a la racine orangée (parfois rosâtre). Les filets de la queue ne dépassent pas le bout des ailes. La Sterne pierregarin est polytypique, on distingue trois, voire quatre sous-espèces.



Nom espèce et code

Statut de protection

Description de l'espèce

Répartition géographique

Etat des populations

Présence sur le site

Habitat

Comportement

Reproduction

Régime alimentaire

Menaces

Mesures de conservation

Répartition géographique
 En période de nidification, la sous-espèce hirundo niche en Amérique du nord, dans le nord de l'Amérique sud, les îles de l'Atlantique, l'Europe, le nord et l'ouest de l'Afrique, le Moyen-Orient jusqu'à la mer Caspienne et la vallée de l'Indus. En hiver, la majorité des oiseaux hivernent sur les côtes Africaines, principalement de l'ouest africain à l'Afrique du Sud. On note une différenciation des quartiers d'hivernage en fonction des origines géographiques des oiseaux. Le Golfe de Guinée et principalement le Ghana semblent être les zones les plus importantes d'hivernage des oiseaux ouest-européens. La répartition de l'espèce en France en période de nidification est à la fois côtière et fluviale. Les colonies sont présentes dans un nombre réduit de sites côtiers de la Manche, la façade atlantique et la Méditerranée. Les fleuves occupés sont surtout la Loire et l'Allier.

Etat des populations
 La population mondiale est estimée à moins de 500 000 couples. La population européenne, considérée comme stable depuis 1990, est estimée à plus de 270 000 couples ; son statut de conservation est considéré comme favorable. La population française, non menacée, est fluctuante. Elle s'élevait à 4 880 couples en 1998 (1,8% de la population Européenne estimée) divisés en trois grandes populations géographiques distinctes : une population « Manche-Atlantique », avec 1 500 couples, dont 1 300 en Bretagne, une population « méditerranéenne » avec environ 1 500 couples et une population « continentale » essentiellement répartie le long de certaines grandes vallées alluviales (Loire et ses affluents principalement) avec environ 1 700 couples.

Présence sur le site
 L'implantation de la sterne pierregarin sur Notre-Dame a été la conséquence vraisemblable de l'incendie qui a ravagé l'île au début des années 1980 (LE NEVE (coord.) 2005). En effet, l'incendie a rétabli des conditions favorables à l'implantation d'une colonie de sterne pierregarin, espèce qui recherche de préférence des milieux ouverts pour établir son nid. Aussitôt après son implantation en 1982, la colonie a connu une forte croissance puisque ses effectifs sont passés en une dizaine d'années de 10 à 180 couples, soit près de 4 % de la population française de l'époque. Cette période de prospérité n'a été que de courte durée, puisqu'à partir de 1995, la colonie a connu une grande instabilité de ses effectifs et un très mauvais succès de reproduction, inférieur à 0,8 jeune/couple entre 1993 et 2003, sauf au dessous duquel une colonie de Sternes pierregarin ne peut se maintenir sans immigration (BECKER in LE NEVE et al. 2003). L'absence de production de jeunes à partir de 2003 a précipité la disparition de la colonie en 2008. En 2007, 2 couples se sont reproduits au Moulin de Beauchet (Bretagne Vivante, 2007). Les raisons de la disparition de la colonie ne sont pas clairement établies. D'après les bilans réalisés chaque année par les conservateurs de l'île, la prédation pourrait être le facteur principal. La principale espèce suspectée est le rat surmulot, dont la présence sur une colonie de sternes peut en effet compromettre sérieusement le succès reproducteur et parfois provoquer la déertion d'un site (LE NEVE et al. 2005). Certaines observations plaident en faveur de cette hypothèse. En effet, les périodes de fort déclin de la colonie coïncident avec l'apparition de rats sur l'île (1994-1999 puis 2003-2007). Par ailleurs, la dératation opérée en 2000 fut suivie d'un retour des sternes dès l'année suivante et d'une augmentation rapide des effectifs par la suite (une centaine de couples en 2002/2003). Toutefois, la dératation réalisée pendant l'hiver 2007/2008 a donné peu de résultats (très peu de rats capturés) et ne s'est pas traduite par le retour escompté.

La faune : espèces directive « habitats »

- ▶ 10 espèces animales d'intérêt européen
 - ▶ 7 chauves-souris
 - ▶ 1 poisson : Grande Alose
 - ▶ 2 mammifères marins : Marsouin commun et Phoque Veau-Marin
- ▶ Fiches descriptives pour chaque espèce



*Photo V.
Bouche*

Fiches-espèces

Muslin à oreilles échanquées - *Myotis emarginatus* - 1321

Statut de protection
Annexes II et IV de la Directive Habitats, Annexe II de la Convention de Berne, Annexe II de la Convention de Bonn, Espèce protégée en France, clause « Préoccupation mineure » inscrite pour laquelle le risque de disparition est faible sur la liste rouge de la faune menacée en France et sur la Liste Rouge mondiale.

Description de l'espèce
Chauve-souris de taille moyenne, mesurant entre 4,1 et 5,3 cm de long pour un poids variant entre 7 et 15 g et une envergure de 22 à 24,5 cm. Elle est caractérisée par une échancrure au niveau des 2/3 du bord externe du pavillon. Son pelage est épais et laineux, gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de rose sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce. Les jeunes ont un pelage grisâtre. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel.

Répartition géographique
Le Vespertillon à oreilles échanquées est présent du Maghreb jusqu'au Sud de la Hollande. Sa limite de répartition vers l'est s'arrête au Sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au Sud de la Grèce, la Crète et la limite sud de la Turquie. Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Belgique, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente. Ce muslin est connu dans tous les départements bretons. Cependant, sa répartition est clairsemée et est considérée comme rare l'ouest d'une ligne Dinan-Plebbéau-Vannes.

Reproduction
Mise bas de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2 000 adultes), régulièrement associées au Grand rhinolophe. Taux de reproduction 1 petit par femelle adulte et par an. Longévité : 15 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 13 à 4 ans.

Activité
Cette espèce n'est active que du printemps à la fin de l'automne. En période hivernale, cette espèce est essentiellement caennicole. Elle est grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou escouades. L'espèce est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. C'est l'espèce la plus tardive quant à la reprise de l'activité printanière, une majorité des individus sont encore en hibernage à la fin du mois d'avril. L'espèce est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver.

Son émergence crepusculaire est également tardive. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète et, le plus souvent, une heure après le coucher du soleil. Durant ces périodes de chasse, elle traverse rarement des espaces ouverts. En estivage, les individus seuls peuvent rentrer au gîte très tôt, près d'une heure avant le lever du soleil. Les femelles ayant mis bas rentrent à la colonie une fois en milieu de nuit pour allaiter leur petit puis regagnent le gîte juste avant le lever du soleil. Pendant presque tout le reste de la nuit, le Vespertillon à oreilles échanquées vole, chasse et prospecte en ne s'accordant que de rares moments de repos. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte.

Régime alimentaire
Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de diptères (Musce sp.) et d'arachnides (Argopidae). Ces deux taxa dominent à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'étude. Les autres proies (coléoptères, névroptères et hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Habitat
Le Vespertillon à oreilles échanquées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux périurbains possédant des jardins. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs), principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux périurbains avec



Nom et code de l'espèce

Statut de protection

Description de l'espèce

Répartition géographique

Reproduction

Activité

Régime alimentaire

Habitat

Etat des populations

Présence sur le site

Menaces

Mesures de conservation

Inventaire des activités : 28 fiches descriptives

- ▶ L'usine marémotrice
- ▶ Les ouvrages fluviaux
- ▶ La gestion des sédiments estuariens
- ▶ La gestion des sédiments fluviaux
- ▶ Les cultures marines
- ▶ La pêche professionnelle
- NI** ▶ **La récolte des salicornes**
- ▶ Les chantiers navals
- ▶ L'exploitation agricole
- ▶ La gestion forestière

- ▶ Les ports de plaisance, les mouillages et la navigation
- ▶ Les activités nautiques « sportives »
- ▶ La plongée « bouteille »
- ▶ Le transport maritime et fluvial



- ▶ Le survol aérien
- ▶ La randonnée et la promenade
- ▶ La pêche de loisir en mer
- ▶ La pêche de loisir en rivière
- ▶ La chasse
- ▶ Les activités liées à la plage
- ▶ L'éducation à l'environnement
- ▶ La réhabilitation du patrimoine et le tourisme culturel
- ▶ Les manifestations sportives et culturelles
- ▶ L'hôtellerie de plein air
- ▶ La gestion naturaliste
- ▶ Le programme de bassins versants
- ▶ Le suivi scientifique
- ▶ Urbanisation et assainissement



Description de l'activité

L'estuaire de la Rance est un bassin de navigation abrité privé des plaisanciers. De plus un plan d'eau permanent a été créé par la construction et le fonctionnement du barrage. Dans le bassin maritime, la capacité d'accueil atteint plus de 2000 bateaux, principalement sur des mouillages, mais aussi sur ponton (Port de Plouër : 240 places). La Rance fluviale accueille également les plaisanciers dans les ports de Dinan-Lanvallay (100 places) et de la Vicomté-sur-Rance (258 places, très prisé pour l'hivernage).

Un port à sec est implanté au Minihic-sur-Rance. Des chantiers navals proposent des services de mise à l'eau à Plouër-sur-Rance et à la Ville-es-Nonais.



La navigation dans l'estuaire est contrainte par le fonctionnement des écluses du Châtelier et du barrage, et par les marées.

Les éclusages au niveau du barrage de l'usine marémotrice ont lieu aux heures rondes de jour de 4h30 à 20h30. L'écluse est fermée de 1 à 2 heures avant et après la basse mer (suivant le coefficient de la marée). Cependant, pour des raisons de sécurité des usagers de la route, un arrêté préfectoral réglemente chaque année les horaires de fonctionnement du pont en été (pas d'ouverture en période de pointe).

Au Châtelier les éclusages sont programmés en fonction des hauteurs d'eau. Cote du plan d'eau : 11,82 à l'étiage (cote marine).

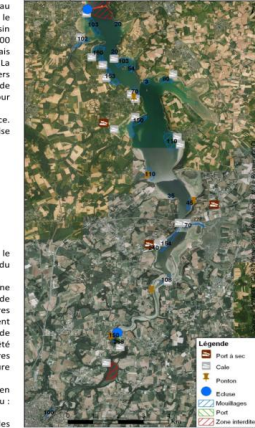
L'ensablement occasionne localement des contraintes pour la navigation. Le chenal d'accès et le port de Plouër doivent ainsi être dragués.

Dans la Rance fluviale, l'Institution du Canal d'Ille et Rance Manche Océan Nord (ICIRMANON) est chargé de l'entretien, de la gestion, de l'aménagement et du développement touristique de la voie navigable. La location de petites embarcations à moteur sans permis est proposée aux ports de Lanvallay et La Vicomté.

Réglementation

L'arrêté du préfet maritime du 9 juin 1966 a institué une zone interdite à la navigation de part et d'autre de l'usine.

Une zone interdite à la navigation est délimitée par des bouées dans la plaine de Taden. La vitesse est limitée à 5 nœuds dans la bande des 300 m et à 3 nœuds dans les zones de mouillage. La vitesse dans la Rance fluviale est limitée à 3 nœuds.

Localisation dans le site**Ports de plaisance, mouillages et navigation**

La pêche professionnelle

Description de l'activité

Localisation dans le site

Réglementation

Relation avec les habitats et les espèces

Orientations de gestion actuelles – tendances évolutives de l'activité

2. Les objectifs de développement durable du site

Les groupes de travail

► 5 groupes créés

Chauves-souris

Avifaune

Milieus terrestres

Rance fluviale

Rance maritime

- Plusieurs réunions pour chaque groupe
- Participation à la définition des objectifs
- Information sur l'ensemble des actions proposées
- Réflexion pour l'élaboration des fiches-actions et le la charte Natura 2000

Objectifs

- ▶ Protéger et gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
 - ▶ Protéger et gérer l'avifaune d'intérêt communautaire
 - ▶ Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
 - ▶ Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation
 - ▶ Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
 - ▶ Améliorer la (les) fonctionnalité (s) du site Natura 2000
 - ▶ Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs
-

3. Des propositions de mesures :
les « fiches-actions »

Format d'une « Fiche-action »

Numéro et intitulé de l'action				
Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Problématique				
Localisation				
Description de l'action				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
Fiches-actions complémentaires				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				

4. Cahiers des charges des contrats
Natura 2000

Les contrats

- ▶ Bénéficiaires : titulaires de droits réels (propriété, bail rural, convention)
 - ▶ Durée : 5 ans
 - ▶ Zones : habitats d'intérêt communautaire, parcelles non-agricoles
 - ▶ Objectif : maintien des habitats dans un état de conservation favorable
 - ▶ Types de mesures rémunérées :
 - ▶ acquisition de matériel (ex : clôtures, ...)
 - ▶ travaux de restauration (ex : bucheronnage, débroussaillage)
 - ▶ travaux d'entretien (ex : fauche)
 - ▶ Conditions :
 - ▶ respect des engagements non rémunérés (bonnes pratiques)
 - ▶ choix d'un ou plusieurs engagements rémunérés
 - ▶ respect du cahier des charges
 - ▶ Avantage
 - ▶ Exonération TFNB
-

Cahiers des charges

- Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement.

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage		A32301P
Objectifs de l'action	Cette action vise l'ouverture de surfaces moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	
Habitats et espèces concernés	Habitat(s) : 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins 4030 : Landes sèches européennes 8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8230 : Roches siliceuses avec végétation du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo-Veronicion dillenii</i>	
Localisation de l'action	A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat (joindre un plan).	
Surface engagée	A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.	
Engagements rémunérés	non	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Prise de photographie(s) avant et après intervention, - Spécifique pour les zones humides : - Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le Docob. - Etablissement des modalités de gestion du milieu après le chantier d'ouverture.
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles <i>(au choix : possibilité de financement sur barème ou sur devis et factures)</i>		Engagement obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe (évacuation des produits de la coupe en dehors de la parcelle, à ses abords immédiats) : barème régional fixé à 1300 € / ha en cas d'intervention mécanique ou 2000 € / ha en cas d'intervention manuelle, (- 650 € / ha sans exportation), Engagements optionnels : <ul style="list-style-type: none"> - Bücheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux : barème régional fixé à 800 € / ha, - Dessouchage : barème régional fixé à 1100 € / ha, - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) : barème régional fixé à 550 € / ha, - Frais de mise en dépôt agréé (transport, depuis le lieu d'exportation, des produits de coupe vers un centre agréé de dépôt des produits de coupe et coûts inhérents à leur traitement) : barème régional fixé à 48 € / ha, - Etudes et frais d'expert (pour un montant < 12% du montant global de l'action), barème régional fixé à 300€ / jour, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Points de contrôle		<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat.	
Financeurs potentiels	A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.	
Calendrier de mise en œuvre	A préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat.	

5. Charte Natura 2000

Contenu

- ▶ Présentation générale du site
 - ▶ Intérêt patrimonial
 - ▶ Objectifs
 - ▶ Rappel de quelques réglementations préexistantes
- ▶ Conseils de portée générale
- ▶ Engagements et recommandations portant sur l'ensemble du site
- ▶ Engagements et recommandations par type de milieu
- ▶ Engagements et recommandations spécifiques aux activités de loisirs et sports de nature

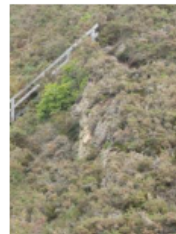
Rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de conservation

Richesse écologique du site



Engagements et recommandations par type de milieu

Landes et pelouses littorales
(codes habitats : 1230, 4030)



Recommandations

- Préserver si nécessaire le caractère ouvert de l'habitat au moyen d'opérations de gestion. Le signataire de la Charte se rapprochera de l'opérateur local pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000.

Engagements

- Effectuer les travaux sur les landes liés au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable, en dehors du printemps et de l'été, sauf cas exceptionnel (ex. : gestion des fougères).

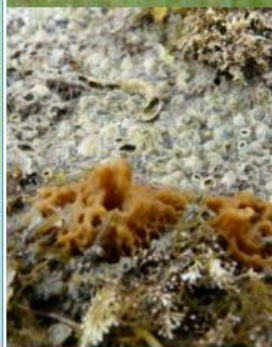
Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents.

- Ne pas effectuer de semis, plantations d'arbres ou de mise en culture

Point de contrôle : absence de plantation

- Ne pas faire de feu sur les landes, ou à leur proximité immédiate, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).

Point de contrôle : absence de trace de feu imputable au signataire.



Le site Natura 2000 « Estuaire de la Rance » a été désigné au titre de la Directive « Habitats » notamment en raison de la présence de plusieurs grands types de milieux comportant des habitats d'intérêt communautaire : habitats forestiers, prés salés, vasières et autres habitats estuariens, lagunes, récifs..., mais aussi en raison de la présence de plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

Les îlots Notre Dame et Chevret ont été désignés au titre de la Directive « oiseaux » en raison de la présence de colonies d'oiseaux nicheurs, en particulier l'Aigrette garzette sur l'île Chevret et les sternes sur l'île Notre Dame.

6. Dispositifs d'accompagnement, de suivi et d'évaluation

Animation - suivi

- ▶ Rôle de l'opérateur
 - ▶ Animation et suivi de la mise en œuvre du programme d'actions
- ▶ Un comité de pilotage : comité de suivi
 - ▶ Bilans annuels
 - ▶ Projets
- ▶ Réunion des groupes de travail selon l'avancement des projets



La concertation se poursuit

- ▶ Evaluation du DOCOB
 - ▶ Bilan complet au bout de 6 ans ou plus
 - ▶ Comparaison des résultats avec les objectifs initiaux – adaptations...

Suivi - évaluation

- ▶ Suivi scientifique de l'évolution des habitats et des espèces
 - ▶ Fiches-actions de l'objectif «ES »
- ▶ Evaluation de la mise en œuvre des différentes actions
 - ▶ Indicateurs de réalisation
 - ▶ Indicateurs de résultat



Actions en cours en 2012

Quelques actions en cours en 2012

- ▶ GH1 Protéger et gérer les habitats forestiers
 - ▶ Participation à une session d'information des propriétaires forestiers organisée par le CRPF (13/06/12)
- ▶ GH3 Protéger et gérer les habitats humides
 - ▶ Mise en œuvre d'un plan de gestion sur la Vieille Rivière par la CODI – Contrat nature avec la Région Bretagne (partenariat CG22)
- ▶ GH5 Garantir l'intégrité des sites de rassemblement de chauves-souris
 - ▶ Echanges avec les services de la ville de Dinan dans le cadre de la mise en valeur de la Tour de Penthièvre (problématique éclairage lumineux des sorties de gîtes)

-
- ▶ GA1 Assurer la compatibilité des plans programmes projets aménagements manifestations avec la conservation des habitats et espèces
 - ▶ Accompagnement des porteurs de projets pour les évaluations d'incidences (transmission informations naturalistes, cartographies habitats...) : manifestations sportives...
 - ▶ GA4 : Maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité/la qualité de l'eau
 - ▶ MAE-T : animation COEUR Emeraude
 - ▶ 6 dossiers déposés par les exploitants agricoles auprès des DDTM 35 et 22
 - ▶ 61,21 ha contractualisés
 - ▶ Animation prévue également pour l'année 2013
-

-
- ▶ CS1 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global
 - ▶ Mise en ligne du site web
 - ▶ CS2 Informer et sensibiliser au moyen de supports existants
 - ▶ Article CODI-info et autres bulletins des collectivités
 - ▶ ES6 Etudier et suivre les populations d'oiseaux nicheuses, hivernantes et migratrices
 - ▶ Opération baguage Phragmite aquatique prévue août 2012

The screenshot displays the website interface for 'Natura 2000 Estuaire de la Rance'. At the top, there are logos for 'COPIL' and 'NATURA 2000'. The main header features a large image of a wetland with birds and the text 'Natura 2000 Estuaire de la Rance'. Below this is a navigation bar with three buttons: 'Découvrir Natura2000', 'L'estuaire de la Rance' (highlighted in blue), and 'Participer'. The main content area is divided into three columns. The left column has a 'Dernières actualités' section with a link to 'Swarming à Dinan 01/10/2011' and a 'Marées en Rance' section with a small image of sailboats. The middle column has an 'Accueil' section with a 'Bienvenue sur notre site !' message and a list of user types. Below this is a 'Actualités' section with a link to 'Swarming à Dinan 01/10/2011'. The right column has a 'Fiche d'identité du site' section with details on 'Surface' (1700 ha) and 'Communes' (Dinan, Langrolay-sur-Rance, Lanvallay, Le Minihic-sur-Rance, Pleudihen-sur-Rance, Pleurtuit, Plouër-sur-Rance, La Richardais, Saint-Helen, Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Malo, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Samson-sur-Rance, Saint-Suliac, Taden, La Vicomté-sur-Rance, La Ville-es-Nonais). At the bottom of the right column is the 'Président du comité de pilotage du SIC "Estuaire de la Rance"' information, listing Michel VASPART as the mayor of Pleudihen-sur-Rance. A search bar is located at the bottom left of the main content area.

Dépliant

Le volontariat au cœur du dispositif

Soutenir les travaux de gestion avec les Contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 concerne des actions volontaires de gestion ou de restauration favorables aux habitats ou aux espèces qui visent un coût de mise en œuvre supérieur aux bénéfices pratiques, et permet donc de bénéficier d'aides financières. Il s'adresse aux propriétaires ou gestionnaires de parcelles incluses dans le site. Les mesures éligibles figurent dans les cahiers des charges mentionnés dans le Document d'objectifs.

Encourager une agriculture favorable aux habitats et espèces avec les MAET

Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) permettent aux exploitants agricoles qui s'engagent à respecter dans leurs pratiques des cahiers des charges favorables aux habitats naturels et aux espèces du site ou bénéficient d'aides financières. Un projet agro-environnemental élaboré avec l'association COCUL émeraude permet aux producteurs de proposer des mesures aux exploitants agricoles des bassins versants du site Natura 2000.

S'engager pour de bonnes pratiques avec la charte Natura 2000

L'adhésion à la charte Natura 2000 est un engagement volontaire de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen. Elle implique un accord préalable sur des territoires voisins dans le site et leur gestion. La charte définit des engagements « à faire » ou « ne pas faire » et des recommandations en faveur des habitats naturels et des espèces.

Une obligation réglementaire : l'évaluation des incidences

La directive Natura 2000 s'inscrit dans la mise en œuvre de projets d'aménagement ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sans négliger ou les soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites. L'objectif est de prévenir ou d'évaluer les incidences potentielles de ces activités sur la préservation de la biodiversité et activités humaines.

PLU, cartes communales, manifestations sportives et culturelles, activités forestières, projets soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la loi sur l'eau, projets soumis à étude ou à notice d'imacts, installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : les projets et activités concernés par ce régime sont très variés. Ils figurent sur une liste nationale complétée par des listes régionales.

Pour en savoir plus

Visiter le site web :



<http://estuairedelancerance2000.fr>

Contactez l'opérateur :

Hélène LE BORGNE, chargée de mission Natura 2000
Communauté de communes de Dinan
34, Rue Bertrand Rabouin
BP 56357
22106 Dinan cedex
Tél. 02 96 87 52 81
Site web : www.ccdi.fr
Courriel : natura2000ccdi-ccdi.fr



L'estuaire de la Rance Un site d'intérêt européen à préserver ensemble

Natura 2000 en Europe



L'originalité de Natura 2000 c'est :

- **Un maillage de sites** répartis sur tout le continent européen.
- **La prise en compte des spécificités locales** pour concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.
- **La participation active de l'ensemble des acteurs locaux**, afin que les partenaires s'approprient les projets Natura 2000 et recherchent collectivement une gestion équilibrée et durable.

Ainsi, il ne s'agit pas de faire des sites Natura 2000. On s'inscrit dans une logique active de préservation, mais plutôt d'y parvenir par la poursuite des activités dans le respect des habitats et des espèces présents.



Le site « Estuaire de la Rance »

Le site Natura 2000 « Estuaire de la Rance » s'étend sur :

- **18 communes**,
- **2 départements** : Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

Un territoire protégé : différentes mesures de protection existantes sont justifiées notamment par son intérêt paysager. Dans le cadre de Natura 2000, on s'inscrit avec des espèces et aux milieux naturels menacés à l'échelle européenne présents sur le site.

C'est la communauté de communes de Dinan qui a été désignée pour assurer le rôle d'opérateur pour l'élaboration du Document d'Objectifs du site.

Ce document, sorte de plan de gestion du site, met en évidence les espèces et les milieux naturels et les enjeux socio-économiques du site et offre les moyens de les préserver. Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Réuni au sein de groupes de travail, le conseil de préservation a validé le DOCOB final en juin 2012.



FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Dénomination officielle : Estuaire de la Rance
FR 530065 « Estuaire de la Rance »
FR 531202 « Îlots Marins-Dinan et Chevreuil »

Surface : 1703 ha
18 communes : Dinan, Languisay-sur-Rance, Languisay, La Minière-sur-Rance, Mouchonniers, Pleurtret, Pleurtret-sur-Aube, La Richartière, Saint-Hélo, Saint-Jouan-des-Guillons, Saint-Malo, Saint-Nicolas-Marc, Pleud, Saint-Domien-sur-Rance, Taden, La Vicomte-sur-Rance, La Villehervé.

Président du conseil de préservation du site : Florent LE BORGNE (CCDI)

Actualisateur (organisme de préservation de la biodiversité) : CCMI
Membre du conseil de préservation du site : CCMI
Membre du conseil de préservation du site : CCMI
Membre du conseil de préservation du site : CCMI



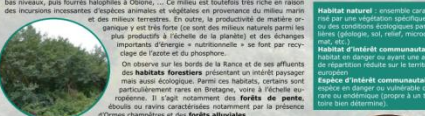
Menacés sur le territoire européen, ses habitats et espèces sont présents dans le site

19 habitats d'intérêt européen

Parmi les 19 habitats d'intérêt communautaire inventoriés et cartographiés sur le site, les **vasières** et les **prés salés** ou **faucilles** occupent des surfaces importantes. Les **vasières** (ou **saliknes**) occupent la frange basse des prés salés et sont parsemées de ridules, de crevasses et de chemins. Ce sont des zones d'alimentation essentielles expliquées par les poissons bricoleurs sont submergés, et par de nombreuses espèces d'oiseaux à marée basse. Certaines vasières sont colonisées par des herbiers de Zostera nana, on y observe également de nombreux petits escargots qui broutent le film d'algues microscopiques, et sont eux-mêmes prisés par les Talabares de faïen, nombreux en France maritime.

D'autres habitats marins sont également représentés. Il s'agit notamment des **réefs**, ou encore des **banes de sable** à faible couverture d'algues marines, localement colonisés par des herbiers de Zostera maritima.

Les **prés salés** (ou **schiers**) occupent la frange haute du rivage submergé aux grandes marées. Le « niveau bas » dans le cas du bétail maritime de la Rance, soumise à des marées artificielles et présente une végétation qui supporte le sel et une certaine dessiccation. Ces milieux recèdent une **diversité d'habitats avec une flore et une faune particulières** : végétations annuelles à salures sur les plus bas niveaux, puis fourrés halophiles à Ostréa... Ce milieu est toutefois très riche en raison des incursions incessantes d'espèces animales et végétales en provenance du milieu marin et des milieux terrestres. En outre, la productivité de matière organique y est très forte (ce sont des milieux naturels parmi les plus productifs à l'échelle de la planète) et des échanges importants d'énergie « multioctaves » se font par recouvrement de l'azote et du phosphore.



10 espèces animales d'intérêt européen

Parmi les 10 espèces animales d'intérêt communautaire identifiées sur le site, on trouve 7 espèces de chauves-souris, mais aussi le Phoque veau marin (un individu sédentaire et des individus zonochors), le Marsouin commun (certaines zonochors) et la Grande aigle (passage migratoire). 15 espèces de chauves-souris sur les 18 espèces présentes en Bretagne sont observées sur le territoire de la Rance. Ces espèces de reproduction du Murin à oreilles échancrées et du Grand rhinolophe obtiennent plusieurs centaines d'individus par génération à Dinan et à Pleurtret-sur-Aube.

Les chauves-souris empruntent différentes corridors naturels (haies, boisements...) pour se déplacer et se nourrir. Plusieurs espèces se rassemblent également sur des sites d'hibernation identifiés notamment dans des caves du secteur.

Avifaune nicheuse, migratrice hivernante

L'estuaire de la Rance est également un site d'intérêt ornithologique majeur. Les effectifs nicheurs d'Aigrette garzette, espèce d'intérêt communautaire, ont atteint une remarquable copie sur l'Île Chevreuil, justifiant sa désignation comme ZPS (Zone de Protection Spéciale), du titre de la Directive « Oiseaux », avec l'Île Notre-Dame. La ZPS a également été créée par le passé une importante colonie de Sternes (Pomarine et de Douglas).

De nombreuses espèces se rassemblent en période de migration et en hiver sur le site pour se nourrir, notamment sur les vasières / îlots, Bennesches exposées, Cormoran huppé, et Plume pierregarin.



Un espace de vie, de travail et de loisir pour l'homme

De nombreuses activités pratiquées sur le site

L'estuaire de la Rance est un site d'une grande richesse écologique, mais aussi un espace de vie et de loisir pour une multitude d'activités humaines.

- **La production d'électricité** est une activité très spécifique de l'estuaire de la Rance, puisqu'il s'agit d'une centrale unique de ce type au monde. D'autres barrages sont implantés sur la Rance fluviale continentale.
- Des opérations **d'extraction de sédiments** sont menées aussi bien dans la Rance fluviale que maritime.
- **Les activités professionnelles** présentes sur le site sont des activités liées à l'exploitation de la mer et au tourisme, mais aussi à l'exploitation du domaine terrestre (agriculture, gestion forestière).
- L'activités **d'entretien** du territoire en fait un lieu de pratique pour de nombreuses **activités liées aux loisirs et aux loisirs** : randonnée, sports de pleine nature, chasse, pêche...
- Les activités de **gestion des milieux** et de **recherche scientifique** sur le site s'inscrivent non seulement aux espaces naturels terrestres et marins, mais aussi aux espaces agricoles.
- Entre les trois pôles urbains que constituent Saint-Malo, Dinan et Dinard, l'occupation du sol sur le secteur de l'estuaire de la Rance est soumise aux pressions liées à l'**urbanisation**.

Des objectifs et des actions pour une meilleure cohésion

Conformément à l'esprit des directives « oiseaux » et « habitats », le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Estuaire de la Rance » et « Îlots Notre-Dame et Chevreuil » propose différentes orientations et actions de gestion visant à :

- **Protéger et gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**
Cet objectif se traduit par exemple par une gestion favorable, avec maintien d'aires mortes, et vieillissantes (favorables à la faune : insectes, chauves-souris) et de la diversité des essences locales. La gestion des lagunes permet de maintenir des niveaux d'eau et une salinité favorables à cet habitat très particulier. Des interventions sont également prévues pour lutter contre les espèces invasives qui colonisent les milieux naturels. La gestion des populations de chauves-souris sur le site passe par le maintien de conditions d'habitat favorables sur les sites de rassemblement (aménagement, sensibilisation des propriétaires), mais aussi par le maintien des éléments du paysage qui leur sont favorables : corridors naturels de déplacement (haies...). Zones d'alimentation riches en insectes (prairies naturelles, zones humides...).
- **Protéger et gérer l'avifaune d'intérêt communautaire**
Différentes actions permettent de maintenir des conditions favorables (absence de dérangement, milieux favorables) sur les sites de nidification, en particulier sur l'Île Chevreuil. Plus globalement, la sensibilisation des usagers du site permettra de limiter le dérangement de l'avifaune sur les secteurs sensibles.
- **Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**
En accompagnant les usagers du site et les porteurs de projets, on fera en sorte de rendre la pratique des activités et l'élaboration de programmes ou d'aménagements compatibles avec la préservation de la biodiversité : limitation des regards dans le milieu naturel et amélioration des pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'eau, absence de dérangement lors de manifestations sportives, préservation des corridors naturels dans les documents d'urbanisme (PLU).
- **Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation**
Différents outils seront mis en œuvre pour permettre une bonne information des usagers et riverains du site : site web, communication collective, signalétique, animations pour différents publics...
- **Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**
Le développement de la connaissance des habitats et des espèces du site permettra de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées et d'évaluer leur efficacité.
- **Améliorer la (les) fonctionnalité (s) du site Natura 2000**
L'adaptation des limites du site Natura 2000 permettra de mieux prendre en compte ses richesses écologiques.
- **Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs**
Quatre Natura 2000 et la mise en œuvre de Documents d'Objectifs, l'estuaire de la Rance fait l'objet de nombreux programmes aux objectifs en partie convergents : amélioration de la qualité de l'eau (SAGE, Contrat territorial de bassin versant), préservation des corridors écologiques (Trame verte et bleue...), conservation d'espèces, gestion durable des territoires. Des échanges entre les structures porteuses de ces programmes et l'opérateur Natura 2000 permettront de mutualiser information et moyens.



Prochaines échéances

Prochaines étapes

- ▶ Approbation par arrêté préfectoral
- ▶ Mise en œuvre du DOCOB

